

Paris, le 27 juillet 2020

Bilan d'un Ségur essentiellement hospitalier

Le 21 juillet dernier, Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, a présenté les conclusions du Ségur de la santé. Les Chirurgiens-Dentistes de France (Les CDF), initialement non invités aux travaux, s'y sont imposés et ont formulé une vingtaine de propositions concrètes afin d'intégrer la médecine bucco-dentaire dans la réflexion, tout en renforçant la coordination interprofessionnelle.

Si les 33 mesures retenues par le Gouvernement concernent essentiellement l'hôpital, on y trouve le développement de la téléconsultation et la prise en charge conventionnelle des actes de télémedecine pour les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes. C'était là une des demandes des CDF pour renforcer l'accès aux soins dans tous les territoires.

Autre avancée concernant les libéraux : favoriser l'exercice mixte des médecins entre ville et hôpital. Les CDF saluent cette proposition, réponse intéressante aux problèmes démographiques, dont l'esprit pluridisciplinaire devra inclure les chirurgiens-dentistes.

Le ministre de la Santé a également mis en avant une volonté de favoriser la coordination interprofessionnelle sans la réduire aux seules structures formalisées (maisons de santé et CPTS) : cette position était défendue par tous les organismes interprofessionnels des libéraux de santé.

Autre proposition intéressant directement la médecine de ville : le renforcement d'un service d'accès aux soins en passant par une phase d'expérimentation de la prise en charge des appels. Si l'objectif affiché est louable, certains des moyens avancés sont en revanche contestables. En effet, pour ce faire, le gouvernement souhaite créer 60 centres de santé « participatifs » avec une offre adaptée aux populations des territoires défavorisés. Or, rappelons en la matière le récent arrêt du Conseil d'État, prononcé le 29 mai dernier, selon lequel tout praticien salarié d'un centre dentaire peut, désormais, s'abriter derrière la volonté de son employeur de ne pas ouvrir sa structure de soins un jour férié, pour se soustraire au service de garde... Où est la cohérence ?

Les CDF notent enfin la volonté d'étendre la valorisation de la médecine spécialisée dans le cadre des démarches de qualité et de pertinence : la médecine bucco-dentaire ne devra pas être oubliée dans ces évolutions de financement.

Bon nombre de ces dispositions trouveront leur traduction par la voie conventionnelle. Les CDF sont prêts à la négociation et veilleront particulièrement à l'adéquation entre les ambitions affichées et les moyens mis en œuvre.

Mais à l'instar des autres professions libérales de santé, ils souhaitent la tenue urgente d'un Ségur de la médecine de ville pour dégager les moyens financiers qui ont su être trouvés très rapidement pour l'hôpital.